

COMMUNE D'AIGUILLON

Département

Lot et Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**SÉANCE DU MARDI 26 OCTOBRE 2021**

Nombre de membres  
du conseil : 27  
En exercice : 27  
Qui ont pris part à la  
réunion : 21

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six octobre à dix-huit heures,  
Le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance,  
au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil, sous la présidence  
de monsieur Christian GIRARDI, Maire.

Date de convocation :  
20/10/2021

**Étaient présents : 21**

MM. Christian GIRARDI, Catherine LARRIEU, Eric LE MOINE, Alain LAFON, Valérie BIDEET, Christophe MÉLON, Michèle BEUTON, Henri NEBLE, Joël JACOB, Isabelle LE GRELLE, Bernadette CAPDEVILLE, Marie-Thérèse LIPIN, Joël BIN, Didier CAMPAN, Luz-Victoria MÉLON, Thierry BORDIN, 16 Vanessa CAMPOY MARTINEZ, Rémy SERGENT, Brigitte LEVEUR, Michel DAMEZ, Laurence DUCOS.

Objet de la  
délibération

**Étaient absents : 6**

MM. Lise ROSSET, Céline BRESSANINI, Paula DA CUNHA RIBEIRO BAPTISTA, Michel PEDURAND, Martine TOULMONDE, Aline TRABUT.

**Domaine et  
Patrimoine**

**Signature d'un  
contrat de mission  
de contrôle de  
gestion avec la  
SAS DECHRIS  
Consultant**

**Pouvoirs de vote : 4**

Mme ROSSET à M. LAFON  
Mme BRESSANINI à Mme LARRIEU  
M. PEDURAND à Mme DUCOS  
Mme TOULMONDE à Mme LEVEUR

**Secrétaire de séance : Madame Michèle BEUTON**

**Assistaient à la séance :**

Madame Martine BEVILACQUA, Directrice Générale des Services  
Madame Marion GOINAUD, Secrétaire de Direction

φφφφφφφφ

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée le rapport suivant :

A la suite des dernières élections municipales et de l'arrivée d'une nouvelle municipalité en mairie d'Aiguillon, celle-ci s'est interrogée sur l'adaptation au sein des services municipaux des processus de contrôle des finances et des comptes de la commune.

Après audit financier réalisé par la Direction Départementale des Finances Publiques constitutif d'une base révélant à la fois la correcte situation financière de la commune et les points de vigilance à avoir en perspective de l'exercice du mandat municipal en cours, la commune a exprimé un besoin de pilotage des comptes et des finances de la collectivité.

Publié le

Dans ce contexte le Consultant s'engage à assurer auprès de la Commune une mission de mise en place d'un dispositif de contrôle de gestion placé sous l'autorité du maire et sous la responsabilité opérationnelle de la Directrice Générale des Services.

Un modèle du contrat de mission de contrôle de gestion auprès de la Commune est joint en annexe (Annexe n°1). Il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce contrat.

**Le Conseil municipal,  
après en avoir délibéré**

*20 voix pour (Christian GIRARDI, Catherine LARRIEU et par procuration Céline BRESSANINI, Eric LE MOINE, Alain LAFON et par procuration Lise ROSSET, Valérie BIDET, Christophe MÉLON, Michèle BEUTON, Henri NEBLE, Joël JACOB, Isabelle LE GRELLE, Bernadette CAPDEVILLE, Marie-Thérèse LIPIN, Joël BIN, Didier CAMPAN, Luz-Victoria MÉLON, Thierry BORDIN, Vanessa CAMPOY-MARTINEZ, Rémy SERGENT)*

*0 voix contre*

*5 abstentions (Brigitte LEVEUR et par procuration Martine TOULMONDE, Michel DAMEZ, Laurence DUCOS et par procuration Michel PEDURAND)*

- **APPROUVE** les termes du contrat joint en annexe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit contrat

Fait et délibéré à Aiguillon, les jour, mois  
et an que dessus,  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Christian GIRARDI



COMMUNE D'AIGUILLON

Département

Lot et Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**SÉANCE DU MARDI 26 OCTOBRE 2021**

Nombre de membres  
du conseil : 27  
En exercice : 27  
Qui ont pris part à la  
réunion : 21

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six octobre à dix-huit heures,  
Le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance,  
au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil, sous la présidence  
de monsieur Christian GIRARDI, Maire.

Date de convocation :  
20/10/2021

**Étaient présents : 21**

MM. Christian GIRARDI, Catherine LARRIEU, Eric LE MOINE, Alain LAFON, Valérie BIDE, Christophe MÊLON, Michèle BEUTON, Henri NEBLE, Joël JACOB, Isabelle LE GRELLE, Bernadette CAPDEVILLE, Marie-Thérèse LIPIN, Joël BIN, Didier CAMPAN, Luz-Victoria MÊLON, Thierry BORDIN, 16 Vanessa CAMPOY MARTINEZ, Rémy SERGENT, Brigitte LEVEUR, Michel DAMEZ, Laurence DUCOS.

Objet de la  
délibération

**Étaient absents : 6**

MM. Lise ROSSET, Céline BRESSANINI, Paula DA CUNHA RIBEIRO BAPTISTA, Michel PEDURAND, Martine TOULMONDE, Aline TRABUT.

**Domaine et  
Patrimoine**

-  
**Signature d'un  
contrat de mission  
d'audit  
organisationnel  
avec la SAS  
DECHRIS  
Consultant**

**Pouvoirs de vote : 4**

Mme ROSSET à M. LAFON  
Mme BRESSANINI à Mme LARRIEU  
M. PEDURAND à Mme DUCOS  
Mme TOULMONDE à Mme LEVEUR

**Secrétaire de séance** : Madame Michèle BEUTON

**Assistaient à la séance :**

Madame Martine BEVILACQUA, Directrice Générale des Services  
Madame Marion GOINAUD, Secrétaire de Direction

φφφφφφφφ

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée le rapport suivant :

A la suite des dernières élections municipales et de l'arrivée d'une nouvelle municipalité en mairie d'Aiguillon, celle-ci s'est interrogée sur l'adaptation de l'organisation des services municipaux :

- D'une part au confortement des services publics rendus aux administrés
- Et d'autre part à la mise en œuvre des nouveaux engagements municipaux constitutifs d'un véritable contrat municipal engageant pour ladite nouvelle municipalité vis-à-vis de ses administrés.

Publié le

Dans ce contexte le Consultant s'engage à assurer auprès de la Commune une mission d'audit organisationnel de l'administration municipale de la ville d'Aiguillon.

Un modèle du contrat de mission d'audit organisationnel auprès de la Commune est joint en annexe (Annexe n°2). Il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce contrat.

**Le Conseil municipal,  
après en avoir délibéré**

*21 voix pour (Christian GIRARDI, Catherine LARRIEU et par procuration Céline BRESSANINI, Eric LE MOINE, Alain LAFON et par procuration Lise ROSSET, Valérie BIDET, Christophe MÊLON, Michèle BEUTON, Henri NEBLE, Joël JACOB, Isabelle LE GRELLE, Bernadette CAPDEVILLE, Marie-Thérèse LIPIN, Joël BIN, Didier CAMPAN, Luz-Victoria MÊLON, Thierry BORDIN, Vanessa CAMPOY-MARTINEZ, Rémy SERGENT, Michel DAMEZ)*

*0 voix contre*

*4 abstentions (Brigitte LEVEUR et par procuration Martine TOULMONDE, Laurence DUCOS et par procuration Michel PEDURAND)*

- **APPROUVE** les termes du contrat joint en annexe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit contrat

Fait et délibéré à Aiguillon, les jour, mois  
et an que dessus,  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Christian GIRARDI



COMMUNE D'AIGUILLON

Département

Lot et Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**SÉANCE DU MARDI 26 OCTOBRE 2021**

Nombre de membres  
du conseil : 27  
En exercice : 27  
Qui ont pris part à la  
réunion : 21

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six octobre à dix-huit heures,  
Le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance,  
au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence  
de monsieur Christian GIRARDI, Maire.

Date de convocation :  
20/10/2021

**Étaient présents : 21**

MM. Christian GIRARDI, Catherine LARRIEU, Eric LE MOINE, Alain LAFON, Valérie BIDET, Christophe MÊLON, Michèle BEUTON, Henri NEBLE, Joël JACOB, Isabelle LE GRELLE, Bernadette CAPDEVILLE, Marie-Thérèse LIPIN, Joël BIN, Didier CAMPAN, Luz-Victoria MÊLON, Thierry BORDIN, 16 Vanessa CAMPOY MARTINEZ, Rémy SERGENT, Brigitte LEVEUR, Michel DAMEZ, Laurence DUCOS.

Objet de la  
délibération

**Domaine et  
Patrimoine**

**Convention  
d'occupation de la  
Salle Louis  
LAMARQUE par la  
Cité Scolaire  
Stendhal**

**Étaient absents : 6**

MM. Lise ROSSET, Céline BRESSANINI, Paula DA CUNHA RIBEIRO BAPTISTA, Michel PEDURAND, Martine TOULMONDE, Aline TRABUT.

**Pouvoirs de vote : 4**

Mme ROSSET à M. LAFON  
Mme BRESSANINI à Mme LARRIEU  
M. PEDURAND à Mme DUCOS  
Mme TOULMONDE à Mme LEVEUR

**Secrétaire de séance : Madame Michèle BEUTON**

**Assistaient à la séance :**

Madame Martine BEVILACQUA, Directrice Générale des Services  
Madame Marion GOINAUD, Secrétaire de Direction

ΦΦΦΦΦΦΦΦ

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le rapport suivant :

La commune souhaite conclure un bail avec la Cité Scolaire Stendhal pour lui mettre d'occuper la salle Louis LAMARQUE, située à Aiguillon 1 rue de Visé et pour l'ensemble des équipements qu'elle comprend. Les biens et équipements appartenant à la Commune seront attribués à la Cité Scolaire Stendhal dans le cadre de cours de théâtre à destination des élèves de la cité scolaire Stendhal.

Les locaux visés par la convention seront occupés de façon temporaire par la Cité Scolaire. Cette occupation sera autorisée à compter du 8 novembre 2021 jusqu'au 7 juillet 2022, les mardis de 13h30 à 15h20.

Publié le

## AR Prefecture

047-214700049-20211026-2021\_108-DE  
Reçu le 27/10/2021  
Publié le 27/10/2021

Un modèle de la convention d'occupation est joint en annexe (Annexe n°3).

### Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

25 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention

- **ACCEPTE** les termes de la convention jointe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré à Aiguillon, les jour, mois  
et an que dessus,  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Christian GIRARDI



COMMUNE D'AIGUILLON

Département

Lot et Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**SÉANCE DU MARDI 26 OCTOBRE 2021**

Nombre de membres  
du conseil : 27  
En exercice : 27  
Qui ont pris part à la  
réunion : 21

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six octobre à dix-huit heures,  
Le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance,  
au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence  
de monsieur Christian GIRARDI, Maire.

Date de convocation :  
20/10/2021

**Étaient présents : 21**

MM. Christian GIRARDI, Catherine LARRIEU, Eric LE MOINE, Alain LAFON, Valérie BIDEET, Christophe MÊLON, Michèle BEUTON, Henri NEBLE, Joël JACOB, Isabelle LE GRELLE, Bernadette CAPDEVILLE, Marie-Thérèse LIPIN, Joël BIN, Didier CAMPAN, Luz-Victoria MÊLON, Thierry BORDIN, 16 Vanessa CAMPOY MARTINEZ, Rémy SERGENT, Brigitte LEVEUR, Michel DAMEZ, Laurence DUCOS.

Objet de la  
délibération

**Étaient absents : 6**

MM. Lise ROSSET, Céline BRESSANINI, Paula DA CUNHA RIBEIRO BAPTISTA, Michel PEDURAND, Martine TOULMONDE, Aline TRABUT.

**Domaine et  
Patrimoine**

**-  
Convention cadre  
pluriannuelle**

**-  
Revitalisation  
centre-bourg  
d'Aiguillon AMI  
Région**

**Pouvoirs de vote : 4**

Mme ROSSET à M. LAFON  
Mme BRESSANINI à Mme LARRIEU  
M. PEDURAND à Mme DUCOS  
Mme TOULMONDE à Mme LEVEUR

**Secrétaire de séance : Madame Michèle BEUTON**

**Assistaient à la séance :**

Madame Martine BEVILACQUA, Directrice Générale des Services  
Madame Marion GOINAUD, Secrétaire de Direction

φφφφφφφφ

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée le rapport suivant :

La Commune d'Aiguillon est située dans le Département du Lot-et-Garonne, en Nouvelle-Aquitaine. Elle se situe dans le territoire de contractualisation « Vallée du Lot » et est le chef-lieu du canton du Confluent. Elle appartient à la Communauté de Communes du Confluent et Coteaux de Prayssas qui regroupe 29 communes et 18 800 habitants. La ville d'Aiguillon compte 4528 habitants.

Par délibération du 12 avril 2019, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine a adopté un dispositif en faveur de la revitalisation des centres-bourgs en complément de ses politiques sectorielles mobilisables pour de tels projets.

Publié le

La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite ainsi mettre en œuvre un soutien spécifique en faveur des villes et bourgs (centres villes des villes centres des petits et moyens pôles urbains – INSEE) confrontées à des problématiques de dévitalisation manifestes.

Au regard des signes de fragilité que peut présenter le centre-ville d'Aiguillon, la Communauté de Communes du Confluent et la Ville d'Aiguillon ont souhaité s'engager dans une dynamique de revitalisation pour le centre-ville d'Aiguillon et dans ce cadre ont répondu à l'Appel à manifestation d'Intérêt proposé par la Région Nouvelle-Aquitaine en date du 13 janvier 2020.

La convention-cadre jointe en annexe (Annexe n°4) vise à préciser les objectifs du soutien régional pour la future mise en œuvre du projet de revitalisation du centre-ville d'Aiguillon. Elle expose l'intention des parties de s'inscrire dans les orientations régionales adoptées pour conforter les fonctions de centralité d'Aiguillon et précise leurs engagements réciproques.

Le conseil municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

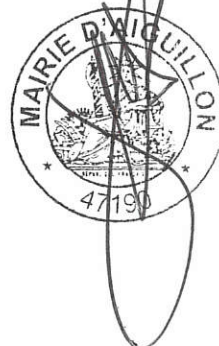
**Le Conseil municipal,  
après en avoir délibéré**

25 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention

- **ACCEPTE** les termes de la convention jointe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré à Aiguillon, les jour, mois  
et an que dessus,  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Christian GIRARDI



**COMMUNE D'AIGUILLON****Département**

Lot et Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****SÉANCE DU MARDI 26 OCTOBRE 2021**

Nombre de membres  
du conseil : 27  
En exercice : 27  
Qui ont pris part à la  
réunion : 21

Date de convocation :  
20/10/2021

**Objet de la  
délibération****Domaine et  
Patrimoine**

-  
**Convention  
d'adhésion  
« Service de  
Délégué à la  
Protection des  
Données  
mutualisé »**

-  
**CDG 47**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six octobre à dix-huit heures,  
Le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance,  
au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence  
de monsieur Christian GIRARDI, Maire.

**Étaient présents : 21**

MM. Christian GIRARDI, Catherine LARRIEU, Eric LE MOINE, Alain LAFON, Valérie BIDET, Christophe MÉLON, Michèle BEUTON, Henri NEBLE, Joël JACOB, Isabelle LE GRELLE, Bernadette CAPDEVILLE, Marie-Thérèse LIPIN, Joël BIN, Didier CAMPAN, Luz-Victoria MÉLON, Thierry BORDIN, 16 Vanessa CAMPOY MARTINEZ, Rémy SERGENT, Brigitte LEVEUR, Michel DAMEZ, Laurence DUCOS.

**Étaient absents : 6**

MM. Lise ROSSET, Céline BRESSANINI, Paula DA CUNHA RIBEIRO BAPTISTA, Michel PEDURAND, Martine TOULMONDE, Aline TRABUT.

**Pouvoirs de vote : 4**

Mme ROSSET à M. LAFON  
Mme BRESSANINI à Mme LARRIEU  
M. PEDURAND à Mme DUCOS  
Mme TOULMONDE à Mme LEVEUR

**Secrétaire de séance :** Madame Michèle BEUTON

**Assistaient à la séance :**

Madame Martine BEVILACQUA, Directrice Générale des Services  
Madame Marion GOINAUD, Secrétaire de Direction

φφφφφφφφ

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée le rapport suivant :

Les collectivités territoriales sont soumises au respect du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après « RGPD ») et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25, permet aux Centres de Gestion d'assurer « toute tâche administrative et des missions d'archivage, de numérisation, de conseils en organisation, notamment en matière d'emploi et de gestion des

Publié le

## AR Prefecture

047-214700049-20211026-2021\_110-DE  
Reçu le 27/10/2021  
Publié le 27/10/2021

ressources humaines, et de conseils juridiques, à la demande des collectivités et établissements,

Le CDG 47 propose aux collectivités et établissements publics du département de Lot-et-Garonne de bénéficier du service de Délégué à la Protection des Données mutualisé,

Un modèle de convention d'adhésion est joint en annexe (Annexe n°5A)

Plusieurs formules sont proposées par le CDG, notamment le forfait « autonomie » et le forfait « accompagnement » (Annexes 5B et 5C).

Il est proposé à l'Assemblée de choisir le forfait « Accompagnement », au prix de 1 000 € pour les communes de 3 500 à 4 999 habitants.

Le conseil municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

### Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

25 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- **ACCEPTE** les termes de la convention jointe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré à Aiguillon, les jour, mois  
et an que dessus,  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Christian GIRARD



COMMUNE D'AIGUILLON

Département

Lot et Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**SÉANCE DU MARDI 26 OCTOBRE 2021**

Nombre de membres  
du conseil : 27  
En exercice : 27  
Qui ont pris part à la  
réunion : 21

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six octobre à dix-huit heures,  
Le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance,  
au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence  
de monsieur Christian GIRARDI, Maire.

**Étaient présents : 21**

MM. Christian GIRARDI, Catherine LARRIEU, Eric LE MOINE, Alain  
LAFON, Valérie BIDET, Christophe MÊLON, Michèle BEUTON, Henri  
NEBLE, Joël JACOB, Isabelle LE GRELLE, Bernadette CAPDEVILLE,  
Marie-Thérèse LIPIN, Joël BIN, Didier CAMPAN, Luz-Victoria MÊLON,  
Thierry BORDIN, 16 Vanessa CAMPOY MARTINEZ, Rémy SERGENT,  
Brigitte LEVEUR, Michel DAMEZ, Laurence DUCOS.

Date de convocation :  
20/10/2021

Objet de la  
délibération

**Domaine et  
Patrimoine**

-  
**Convention portant  
sur la réalisation  
de plantations en  
berge de cours  
d'eau**

-  
**SMAVLOT 47**

**Étaient absents : 6**

MM. Lise ROSSET, Céline BRESSANINI, Paula DA CUNHA RIBEIRO  
BAPTISTA, Michel PEDURAND, Martine TOULMONDE, Aline  
TRABUT.

**Pouvoirs de vote : 4**

Mme ROSSET à M. LAFON  
Mme BRESSANINI à Mme LARRIEU  
M. PEDURAND à Mme DUCOS  
Mme TOULMONDE à Mme LEVEUR

**Secrétaire de séance : Madame Michèle BEUTON**

**Assistaient à la séance :**

Madame Martine BEVILACQUA, Directrice Générale des Services  
Madame Marion GOINAUD, Secrétaire de Direction

φφφφφφφφ

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée le rapport suivant :

Le Syndicat mixte d'Aménagement de la Vallée du Lot 47 (SMAVLOT 47) est maître d'ouvrage d'étude et travaux sur cours d'eau. Le SMAVLOT 47 a élaboré un plan pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin versant des affluents médian du Lot en vue de faire une demande de déclaration d'intérêt général (DIG). Cette DIG permet au SMAVLOT47 d'intervenir sur les terrains privés dans l'objectif de restaurer la qualité des cours d'eau.

Publié le

Dans le cadre des actions inscrites au programme pluriannuel de gestion, le Smavlot47 propose une action de création de ripisylve (plantation) sur des secteurs en manque de végétation et repousse naturelle.

## AR Prefecture

047-214700049-20211026-2021\_111B-DE  
Reçu le 28/10/2021  
Publié le 28/10/2021

Un modèle de convention est joint en annexe (Annexe n°6A) pour définir les modalités de participation de chaque pétitionnaire pour la plantation en berge de cours d'eau Beousse.

A des fins de transparence, sont également joints la demande d'intervention dans le lit mineur et/ou à proximité immédiate d'un cours d'eau de la DDT 47 (Annexe 6B) et le récépissé de dépôt de dossier de déclaration donnant accord pour commencement des travaux concernant le projet de curage dans le lit du cours d'eau Béousse lieu-dit « Aux Videaux » (Annexe 6C).

Le conseil municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

### Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

25 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention

- **ACCEPTE** les termes de la convention jointe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré à Aiguillon, les jour, mois  
et an que dessus,  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Christian GIRARDI



COMMUNE D'AIGUILLON

Département

Lot et Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**SÉANCE DU MARDI 26 OCTOBRE 2021**

Nombre de membres  
du conseil : 27  
En exercice : 27  
Qui ont pris part à la  
réunion : 21

Date de convocation :  
20/10/2021

Objet de la  
délibération

**Domaine et  
Patrimoine**

-  
**Rétrocession  
d'Habitatys des  
parcelles I 1507 et  
I 1509 à la  
Commune  
d'Aiguillon**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six octobre à dix-huit heures,  
Le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance,  
au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence  
de monsieur Christian GIRARDI, Maire.

**Étaient présents : 21**

MM. Christian GIRARDI, Catherine LARRIEU, Eric LE MOINE, Alain LAFON, Valérie BIDE, Christophe MÊLON, Michèle BEUTON, Henri NEBLE, Joël JACOB, Isabelle LE GRELLE, Bernadette CAPDEVILLE, Marie-Thérèse LIPIN, Joël BIN, Didier CAMPAN, Luz-Victoria MÊLON, Thierry BORDIN, 16 Vanessa CAMPOY MARTINEZ, Rémy SERGENT, Brigitte LEVEUR, Michel DAMEZ, Laurence DUCOS.

**Étaient absents : 6**

MM. Lise ROSSET, Céline BRESSANINI, Paula DA CUNHA RIBEIRO BAPTISTA, Michel PEDURAND, Martine TOULMONDE, Aline TRABUT.

**Pouvoirs de vote : 4**

Mme ROSSET à M. LAFON  
Mme BRESSANINI à Mme LARRIEU  
M. PEDURAND à Mme DUCOS  
Mme TOULMONDE à Mme LEVEUR

**Secrétaire de séance : Madame Michèle BEUTON**

**Assistaient à la séance :**

Madame Martine BEVILACQUA, Directrice Générale des Services  
Madame Marion GOINAUD, Secrétaire de Direction

ϕϕϕϕϕϕϕ

Vu les dispositions des articles L.421 à L.421-4 du code de la Construction et de l'Habitation répertoriant l'ensemble des activités conférées aux Offices Public de l'Habitat,

Vu la délibération du Conseil d'Administration d'Habitatys en date du 6 juillet 2015, donnant délégation de compétence au Bureau notamment en matière d'actes de disposition,

Vu le courrier du 25/05/2021 adressé par Habitatys à la Commune d'Aiguillon proposant la rétrocession des parcelles non bâties cadastrées I 1507 et I 1509 situées sur la résidence « Surcouf »,

Vu l'avis favorable de la commission d'urbanisme de la Commune

Publié le

## AR Prefecture

047-214700049-20211026-2021\_112-DE

Reçu le 27/10/2021

Publié le 27/10/2021

d'Aiguillon pour l'intégration des parcelles I 1507 et I 1509 dans le domaine public de la Commune,

Vu la délibération du Conseil d'Administration d'Habitatys en date du 12 août 2021, acceptant la cession à l'euro symbolique à la Commune d'Aiguillon de la parcelle I 1507 d'une superficie d'environ 59 m<sup>2</sup> et de la parcelle I 1509 d'une superficie d'environ 126 m<sup>2</sup>,

Considérant la nécessité de rétrocéder ces parcelles en vue de transférer la charge de l'entretien à la Commune,

**Le Conseil municipal,  
après en avoir délibéré**

*25 voix pour*

*0 voix contre*

*0 abstention*

- **ACCEPTE** la rétrocession à l'euro symbolique des parcelles I 1507 et I 1509,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Aiguillon, les jour, mois  
et an que dessus,  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Christian GIRARDI



COMMUNE D'AIGUILLON

Département

Lot et Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**SÉANCE DU MARDI 26 OCTOBRE 2021**

Nombre de membres  
du conseil : 27  
En exercice : 27  
Qui ont pris part à la  
réunion : 21

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six octobre à dix-huit heures,  
Le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance,  
au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence  
de monsieur Christian GIRARDI, Maire.

Date de convocation :  
20/10/2021

**Étaient présents : 21**

MM. Christian GIRARDI, Catherine LARRIEU, Eric LE MOINE, Alain LAFON, Valérie BIDET, Christophe MÊLON, Michèle BEUTON, Henri NEBLE, Joël JACOB, Isabelle LE GRELLE, Bernadette CAPDEVILLE, Marie-Thérèse LIPIN, Joël BIN, Didier CAMPAN, Luz-Victoria MÊLON, Thierry BORDIN, 16 Vanessa CAMPOY MARTINEZ, Rémy SERGENT, Brigitte LEVEUR, Michel DAMEZ, Laurence DUCOS.

Objet de la  
délibération

**Domaine et  
Patrimoine**

**Convention pour  
l'utilisation du quai  
de transfert de  
Cantiran**

**SMICTOM LGB**

**Étaient absents : 6**

MM. Lise ROSSET, Céline BRESSANINI, Paula DA CUNHA RIBEIRO BAPTISTA, Michel PEDURAND, Martine TOULMONDE, Aline TRABUT.

**Pouvoirs de vote : 4**

Mme ROSSET à M. LAFON  
Mme BRESSANINI à Mme LARRIEU  
M. PEDURAND à Mme DUCOS  
Mme TOULMONDE à Mme LEVEUR

**Secrétaire de séance : Madame Michèle BEUTON**

**Assistaient à la séance :**

Madame Martine BEVILACQUA, Directrice Générale des Services  
Madame Marion GOINAUD, Secrétaire de Direction

φφφφφφφφ

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée le rapport suivant :

Le SMICTOM LGB souhaite passer une convention avec la Commune d'Aiguillon pour fixer les conditions d'accès et d'utilisation du quai de transfert sis sur la commune de Vianne à Cantiran, par les bennes à ordures ménagères de la commune.

Un modèle de la convention est joint en annexe (Annexe n°3).

Publié le

**AR Prefecture**

047-214700049-20211026-2021\_113-DE  
Reçu le 27/10/2021  
Publié le 27/10/2021

**Le Conseil municipal,  
après en avoir délibéré**

*25 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention*

- **APPROUVE** le modèle de convention joint en annexe
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré à Aiguillon, les jour, mois  
et an que dessus,  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Christian GIRARDI



**COMMUNE D'AIGUILLON**

**Département**

Lot et Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**SÉANCE DU MARDI 26 OCTOBRE 2021**

Nombre de membres  
du conseil : 27  
En exercice : 27  
Qui ont pris part à la  
réunion : 21

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six octobre à dix-huit heures,  
Le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance,  
au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence  
de monsieur Christian GIRARDI, Maire.

Date de convocation :  
20/10/2021

**Étaient présents : 21**

MM. Christian GIRARDI, Catherine LARRIEU, Eric LE MOINE, Alain LAFON, Valérie BIDET, Christophe MÉLON, Michèle BEUTON, Henri NEBLE, Joël JACOB, Isabelle LE GRELLE, Bernadette CAPDEVILLE, Marie-Thérèse LIPIN, Joël BIN, Didier CAMPAN, Luz-Victoria MÉLON, Thierry BORDIN, 16 Vanessa CAMPOY MARTINEZ, Rémy SERGENT, Brigitte LEVEUR, Michel DAMEZ, Laurence DUCOS.

**Objet de la  
délibération**

**Vie du Conseil  
municipal**

**Modification de la  
composition des  
commissions  
municipales**

**Étaient absents : 6**

MM. Lise ROSSET, Céline BRESSANINI, Paula DA CUNHA RIBEIRO BAPTISTA, Michel PEDURAND, Martine TOULMONDE, Aline TRABUT.

**Pouvoirs de vote : 4**

Mme ROSSET à M. LAFON  
Mme BRESSANINI à Mme LARRIEU  
M. PEDURAND à Mme DUCOS  
Mme TOULMONDE à Mme LEVEUR

**Secrétaire de séance : Madame Michèle BEUTON**

**Assistaient à la séance :**

Madame Martine BEVILACQUA, Directrice Générale des Services  
Madame Marion GOINAUD, Secrétaire de Direction

ΦΦΦΦΦΦΦΦ

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée le rapport suivant :

Suite aux démissions de Monsieur Jean-François SAUVAUD et de Monsieur James LONGUET en tant que conseillers municipaux, il convient de modifier la composition des commissions municipales suivantes :

- Finances,
- Tranquillité publique, conseils de quartier et Etat-Civil,
- Travaux, voirie et marchés publics,
- Aménagement Urbain,
- Développement Territorial et Transition Ecologique,
- Enfance et Jeunesse
- Attributions des places en crèche
- Appel d'Offres

Publié le

**AR Prefecture**

047-214700049-20211026-2021\_114-DE  
 Reçu le 27/10/2021  
 Publié le 27/10/2021

**Le Conseil municipal,  
 après en avoir délibéré**

25 voix pour  
 0 voix contre  
 0 abstention

- **DÉSIGNE** les conseillers municipaux devant siéger dans les commissions municipales suivants,

**Commission « Finances »**

| Civilité | Prénom     | Nom       |
|----------|------------|-----------|
| Monsieur | Christian  | GIRARDI   |
| Madame   | Catherine  | LARRIERU  |
| Monsieur | Christophe | MÊLON     |
| Monsieur | Eric       | LE MOINE  |
| Madame   | Martine    | TOULMONDE |
| Madame   | Laurence   | DUCOS     |
| Madame   | Aline      | TRABUT    |

**Commission « Tranquillité publique, Conseils de quartier et Etat-civil »**

| Civilité | Prénom   | Nom    |
|----------|----------|--------|
| Monsieur | Alain    | LAFON  |
| Madame   | Michèle  | BEUTON |
| Monsieur | Joël     | JACOB  |
| Madame   | Lise     | ROSSET |
| Madame   | Brigitte | LEVEUR |
| Monsieur | Michel   | DAMEZ  |
| Madame   | Aline    | TRABUT |

**Commission « Travaux, Voirie et Marchés Publics »**

| Civilité | Prénom     | Nom      |
|----------|------------|----------|
| Monsieur | Christophe | MÊLON    |
| Madame   | Lise       | ROSSET   |
| Monsieur | Joël       | JACOB    |
| Monsieur | Henri      | NEBLE    |
| Monsieur | Michel     | PEDURAND |
| Monsieur | Michel     | DAMEZ    |
| Madame   | Aline      | TRABUT   |

**Commission « Aménagement Urbain »**

| Civilité | Prénom  | Nom       |
|----------|---------|-----------|
| Madame   | Lise    | ROSSET    |
| Madame   | Michèle | BEUTON    |
| Monsieur | Henri   | NEBLE     |
| Monsieur | Thierry | BORDIN    |
| Madame   | Martine | TOULMONDE |
| Monsieur | Michel  | PEDURAND  |
| Madame   | Aline   | TRABUT    |

**AR Prefecture**

047-214700049-20211026-2021\_114-DE  
 Reçu le 27/10/2021  
 Publié le 27/10/2021

**Commission « Développement Territorial et Transition Ecologique »**

| Civilité | Prénom       | Nom       |
|----------|--------------|-----------|
| Monsieur | Henri        | NEBLE     |
| Madame   | Luz-Victoria | MÊLON     |
| Monsieur | Joël         | JACOB     |
| Monsieur | Eric         | LE MOINE  |
| Madame   | Martine      | TOULMONDE |
| Monsieur | Michel       | PEDURAND  |
| Madame   | Aline        | TRABUT    |

**Commission « Enfance et Jeunesse »**

| Civilité | Prénom    | Nom       |
|----------|-----------|-----------|
| Madame   | Valérie   | BIDET     |
| Monsieur | Rémy      | SERGEN    |
| Madame   | Michèle   | BEUTON    |
| Madame   | Catherine | LARRIEU   |
| Madame   | Brigitte  | LEVEUR    |
| Madame   | Martine   | TOULMONDE |
| Madame   | Aline     | TRABUT    |

**Commission « Attributions des places en crèche »**

| Civilité | Prénom    | Nom       |
|----------|-----------|-----------|
| Madame   | Valérie   | BIDET     |
| Monsieur | Rémy      | SERGEN    |
| Madame   | Michèle   | BEUTON    |
| Madame   | Catherine | LARRIEU   |
| Madame   | Brigitte  | LEVEUR    |
| Madame   | Martine   | TOULMONDE |
| Madame   | Aline     | TRABUT    |

**Commission « Appel d'Offres »**

| TITULAIRES        | SUPPLÉANTS        |
|-------------------|-------------------|
| Christian GIRARDI | Catherine LARRIEU |
| Alain LAFON       | Joël JACOB        |
| Christophe MELON  | Lise ROSSET       |
| Michel PEDURAND   | Martine TOULMONDE |
| Aline TRABUT      | /                 |

Fait et délibéré à Aiguillon, les jour, mois  
 et an que dessus,  
 Pour copie conforme,

Le Maire,  
 Christian GIRARDI



COMMUNE D'AIGUILLON

Département

Lot et Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**SÉANCE DU MARDI 26 OCTOBRE 2021**

Nombre de membres  
du conseil : 27  
En exercice : 27  
Qui ont pris part à la  
réunion : 21

Date de convocation :  
20/10/2021

Objet de la  
délibération

**Vie du Conseil  
municipal**

-  
**Désignation des  
membres titulaires  
et suppléants pour  
siéger à  
l'Association des  
Bastides du Lot-et-  
Garonne**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six octobre à dix-huit heures,  
Le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance,  
au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence  
de monsieur Christian GIRARDI, Maire.

**Étaient présents : 21**

MM. Christian GIRARDI, Catherine LARRIEU, Eric LE MOINE, Alain LAFON, Valérie BIDEET, Christophe MÉLON, Michèle BEUTON, Henri NEBLE, Joël JACOB, Isabelle LE GRELLE, Bernadette CAPDEVILLE, Marie-Thérèse LIPIN, Joël BIN, Didier CAMPAN, Luz-Victoria MÉLON, Thierry BORDIN, 16 Vanessa CAMPOY MARTINEZ, Rémy SERGENT, Brigitte LEVEUR, Michel DAMEZ, Laurence DUCOS.

**Étaient absents : 6**

MM. Lise ROSSET, Céline BRESSANINI, Paula DA CUNHA RIBEIRO BAPTISTA, Michel PEDURAND, Martine TOULMONDE, Aline TRABUT.

**Pouvoirs de vote : 4**

Mme ROSSET à M. LAFON  
Mme BRESSANINI à Mme LARRIEU  
M. PEDURAND à Mme DUCOS  
Mme TOULMONDE à Mme LEVEUR

**Secrétaire de séance : Madame Michèle BEUTON**

**Assistaient à la séance :**

Madame Martine BEVILACQUA, Directrice Générale des Services  
Madame Marion GOINAUD, Secrétaire de Direction

φφφφφφφφ

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée le rapport suivant :

Suite aux démissions de Monsieur Jean-François SAUVAUD et de Monsieur James LONGUET en tant que conseillers municipaux, il convient de modifier les représentants auprès de l'association « Bastides Aquitaine ».

**Le Conseil municipal,  
après en avoir délibéré**

Publié le

25 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention

## AR Prefecture

047-214700049-20211026-2021\_115-DE  
Reçu le 27/10/2021  
Publié le 27/10/2021

- ÉLIT ses représentants auprès de l'association « Bastides Aquitaine » suivants :

| Titulaires       | Suppléants        |
|------------------|-------------------|
| Eric LE MOINE    | Catherine LARRIEU |
| Joël JACOB       | Martine TOULMONDE |
| Christophe MÉLON | Henri NEBLE       |

Fait et délibéré à Aiguillon, les jour, mois  
et an que dessus,  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Christian GIRARDI



COMMUNE D'AIGUILLON

Département

Lot et Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**SÉANCE DU MARDI 26 OCTOBRE 2021**

Nombre de membres  
du conseil : 27  
En exercice : 27  
Qui ont pris part à la  
réunion : 21

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six octobre à dix-huit heures,  
Le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance,  
au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence  
de monsieur Christian GIRARDI, Maire.

Date de convocation :  
20/10/2021

**Étaient présents** : 21

MM. Christian GIRARDI, Catherine LARRIEU, Eric LE MOINE, Alain LAFON, Valérie BIDEU, Christophe MÊLON, Michèle BEUTON, Henri NEBLE, Joël JACOB, Isabelle LE GRELLE, Bernadette CAPDEVILLE, Marie-Thérèse LIPIN, Joël BIN, Didier CAMPAN, Luz-Victoria MÊLON, Thierry BORDIN, 16 Vanessa CAMPOY MARTINEZ, Rémy SERGENT, Brigitte LEVEUR, Michel DAMEZ, Laurence DUCOS.

Objet de la  
délibération

**Fiscalité**

**Conservation de la  
taxe  
d'aménagement  
sur le territoire  
d'Aiguillon**

**Étaient absents** : 6

MM. Lise ROSSET, Céline BRESSANINI, Paula DA CUNHA RIBEIRO BAPTISTA, Michel PEDURAND, Martine TOULMONDE, Aline TRABUT.

**Pouvoirs de vote** : 4

Mme ROSSET à M. LAFON  
Mme BRESSANINI à Mme LARRIEU  
M. PEDURAND à Mme DUCOS  
Mme TOULMONDE à Mme LEVEUR

**Secrétaire de séance** : Madame Michèle BEUTON

**Assistaient à la séance** :

Madame Martine BEVILACQUA, Directrice Générale des Services  
Madame Marion GOINAUD, Secrétaire de Direction

ΦΦΦΦΦΦΦΦ

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée le rapport suivant :

La taxe d'aménagement s'applique aux opérations de construction, reconstruction et d'agrandissement des bâtiments, aux opérations d'aménagement (emplacements de camping, piscines, centrale de production d'énergie renouvelable, aires de stationnement, installations soumises à un régime d'autorisation), sous réserve des exonérations. La taxe d'aménagement est composée de deux parts : la part « locale », concernant les communes ou les EPCI compétents en matière de planification et la part départementale.

Pour une gestion harmonisée à l'échelle du territoire, une taxe d'aménagement intercommunale a été instaurée par délibération du conseil communautaire en novembre 2018. Cette décision était

Publié le

valable 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2021. Il est ainsi nécessaire de préciser le mode de fonctionnement par une délibération, qui devra être réalisée lors du conseil communautaire du 22 novembre (date permettant de respecter les délais fixés par la loi de finances).

Dans le cadre de son renouvellement, les communes membres sont invitées à émettre un avis. La communauté de communes a ainsi transmis un récapitulatif des taux appliqués sur le territoire pour que chaque commune vérifie la part qui lui revient. Dans le cadre d'un projet d'aménagement, il est possible de moduler ce taux.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas et notamment l'article 1-1 de l'annexe « Aménagement de l'espace communautaire », impliquant que la communauté de communes est l'autorité compétente pour assurer la gestion des documents d'urbanisme présents sur son territoire ;

Vu l'article L. 331-2 4° du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération 125-2018 d'institution de la taxe d'aménagement intercommunale sur l'ensemble du territoire ;

Considérant le mode de gestion de la taxe d'aménagement applicable depuis 2019 et nécessitant un renouvellement avant le 31 novembre 2021 ;

Considérant que l'article précité prévoit que les communes membres d'un établissement public intercommunal (EPCI) compétent en matière de PLU autorisent celui-ci, par délibération, à instituer la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire intercommunal avec leur accord exprimé dans les conditions prévues par le II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales ;

**Le Conseil municipal,  
après en avoir délibéré**

*25 voix pour*

*0 voix contre*

*0 abstention*

- **DONNE** son accord à la Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas, compétente en planification, pour renouveler la taxe d'aménagement définie aux articles L. 331-1 à L. 331-34 du code de l'urbanisme en lieu et place de la commune d'Aiguillon.
- **SOUHAITE** que le taux communal qui lui sera reversé soit de 4% pour les zones AU (AUa, AUb, AUc), 3% pour la zone Uc et 2% pour les autres zones.

Fait et délibéré à Aiguillon, les jour, mois  
et an que dessus,  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Christian GIRARDI



COMMUNE D'AIGUILLON

Département

Lot et Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**SÉANCE DU MARDI 26 OCTOBRE 2021**

Nombre de membres  
du conseil : 27  
En exercice : 27  
Qui ont pris part à la  
réunion : 21

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six octobre à dix-huit heures,  
Le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance,  
au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence  
de monsieur Christian GIRARDI, Maire.

Date de convocation :  
20/10/2021

**Étaient présents** : 21

MM. Christian GIRARDI, Catherine LARRIEU, Eric LE MOINE, Alain LAFON, Valérie BIDE, Christophe MÉLON, Michèle BEUTON, Henri NEBLE, Joël JACOB, Isabelle LE GRELLE, Bernadette CAPDEVILLE, Marie-Thérèse LIPIN, Joël BIN, Didier CAMPAN, Luz-Victoria MÉLON, Thierry BORDIN, 16 Vanessa CAMPOY MARTINEZ, Rémy SERGENT, Brigitte LEVEUR, Michel DAMEZ, Laurence DUCOS.

Objet de la  
délibération

**Enfance /  
Jeunesse**

**Convention « Lire  
et faire lire »**

**Étaient absents** : 6

MM. Lise ROSSET, Céline BRESSANINI, Paula DA CUNHA RIBEIRO BAPTISTA, Michel PEDURAND, Martine TOULMONDE, Aline TRABUT.

**Pouvoirs de vote** : 4

Mme ROSSET à M. LAFON  
Mme BRESSANINI à Mme LARRIEU  
M. PEDURAND à Mme DUCOS  
Mme TOULMONDE à Mme LEVEUR

**Secrétaire de séance** : Madame Michèle BEUTON

**Assistaient à la séance** :

Madame Martine BEVILACQUA, Directrice Générale des Services  
Madame Marion GOINAUD, Secrétaire de Direction

φφφφφφφφ

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'exposé suivant :

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention (voir annexe n°9A) entre la Commune d'Aiguillon et la Ligue de l'enseignement du Lot-et-Garonne, représenté par le Délégué Général, Monsieur Bruno TARREAU, afin d'y permettre l'intervention de bénévoles au sein des Accueils périscolaires des trois écoles publiques, de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, et la Médiathèque.

Il est précisé que les trois bénévoles seront Madame Sylvie GUINGUAN et Madame Françoise SORIANO, Marie-Luce BERNAUX qui interviendront durant les temps périscolaires et/ou extrascolaire.

Publié le

**AR Prefecture**

047-214700049-20211026-2021\_117-DE  
Reçu le 27/10/2021  
Publié le 27/10/2021

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer.

**Le Conseil municipal,  
après en avoir délibéré**

25 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention

- **APPROUVE** que la Commune d'Aiguillon et la Ligue de l'enseignement du Lot-et-Garonne s'associent,
- **PRÉCISE** qu'une participation s'élevant à 300 € sera versée, soit 100€ par école afin de réaliser l'accompagnement de trois bénévoles,
- **VALIDER** le modèle des conventions jointes en annexe (Annexe 9A et 9B),
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

Fait et délibéré à Aiguillon, les jour, mois  
et an que dessus,  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Christian GIRARDI

